

MAIRIE DE MARINGES

Tél. 04 77 94 42 21

mairie-maringes@bbox.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 03 MAI 2018**

PRÉSENTS : M. DUMONT François, M. CROZIER Bernard, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. TOINON Alain, M. BLANCHON Pierre-François, Mme CHALANDON Nicole, M. SANDIER Bertrand, M SEON Eric, M. TOINON Daniel, Mme VERNE Georgette, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène., Mme PELLETIER Catherine, M. GARNIER Philippe.

EXCUSÉ ET REPRESENTÉ : M. BOUQUET Jean-Pierre (Pouvoir à M. CROZIER Bernard).

SECRETAIRE : Mme CHALANDON Nicole

AJOUT POINTS A L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Subvention projets pédagogiques – APEL association des parents d'élèves de l'Ecole Les Blés.
- Mise en place de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCMDL – Désignation des représentants de la Commune
- Décision modificative n°1 : Budget Général 2018

1. **DELIBERATIONS**

1.1 PARTICIPATION FINANCIERE A ECOLE PRIVEE MARINGES - Année scolaire 2017/2018

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune verse chaque année à l'école privée de la commune, école sous contrat, une subvention de fonctionnement. Monsieur le Maire présente les comptes de l'association qui gère l'école. Il précise que deux acomptes de 10 000 € ont été versés, par anticipation, à l'association gestionnaire de l'école (délibération du 04 mai 2017) pour l'année scolaire 2017/2018.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de fixer la participation communale.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

FIXE la participation communale à 31 250 € soit 434 € par élève scolarisé à l'école Les Blés pour l'année scolaire 2017/2018 (72 enfants). Le solde pour l'année scolaire 2017/2018 s'élève donc à 11 250€.

Cette délibération est adoptée par le vote des membres présents et représentés. 13 voix POUR et 1 ABSTENTION.

1.2 AVANCE SUR PARTICIPATION ECOLE PRIVEE LES BLES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une subvention de fonctionnement est versée chaque année à l'école privée « Les Blés » de Maringes telle que stipulée au contrat d'association signé entre la commune et l'école le 01 septembre 2004.

Monsieur le Maire précise que cette subvention est versée au prorata du nombre d'enfants inscrits à l'école. Il précise que cette subvention prend en compte également les résultats financiers du fonctionnement de l'école. Cette subvention ne peut donc être valablement déterminée qu'au premier trimestre 2019.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire demande aux membres présents de l'autoriser à verser en 2018 deux avances sur la subvention de l'école en attendant de fixer la participation définitive.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

FIXE le montant de ces avances à 10 000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser ces avances les premières quinzaines de septembre et décembre 2018.

Cette délibération est adoptée par le vote des membres présents et représentés. 13 voix POUR et 1 ABSTENTION.

1.3 SUBVENTION PROJETS PEDAGOGIQUES - APEL ECOLE LES BLES

Monsieur le Maire fait part de la demande de l'APEL qui sollicite une subvention pour des projets pédagogiques et culturels à destination des élèves de l'école privée de Maringes. Il rappelle que le budget de l'APEL n'a pas à être utilisé à d'autres fins notamment à subventionner le fonctionnement de l'école.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DECIDE de verser une subvention de 500 € à l'Association APEL de l'école privée de Maringes.

Cette délibération est adoptée par le vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

1.4 SUBVENTION CANTINE ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

Monsieur le Maire informe l'assemblée que cette délibération est reportée à un conseil ultérieur afin d'avoir l'ensemble des éléments d'informations nécessaires (budget de la cantine) pour l'appréciation de ce dossier.

1.5 SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA FABRIK

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la représentation de théâtre musical du 07 avril 2018 à la salle d'animation rurale de Maringes. Il propose de verser une subvention à l'association La Fabrik, centre de ressource et levier culturel au sein des Monts du Lyonnais qui a mené à bien ce projet sur notre village.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE d'accorder une subvention à l'association La Fabrik

FIXE le montant de cette subvention à 500€

Cette délibération est adoptée par le vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

1.6 DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET GENERAL 2018

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2018/04.08 qui approuve le budget primitif 2018. Il informe l'assemblée qu'en raison d'une erreur de saisie sur le logiciel de comptabilité concernant le budget général 2018, il convient de faire la décision modificative suivante :

	CHAPITRE	Article	opération	MONTANT
D. I	40	2158	OPNI	- 5000 €
D. I	21	2158	OPNI	+ 5000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative présentée ci-dessus.

Cette délibération est adoptée par le vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

1.7 MISE EN PLACE DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DESIGNATION REPRESENTANT DE LA COMMUNE

Monsieur le maire informe le conseil municipal que par courrier en date du 30 avril 2018; le Président de la CC des Monts du Lyonnais a notifié la délibération du conseil communautaire du 24 avril 2018 approuvant à l'unanimité la composition de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette commission a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique. L'art 1609 nonies C IV du code général des impôts prévoit que cette commission est créée par le conseil communautaire qui en détermine la composition à la majorité des 2/3.

Le conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT ainsi :

- 1 représentant titulaire par commune élu au sein du conseil municipal
- 1 représentant suppléant par commune élu au sein du conseil municipal

Il propose la candidature en tant que titulaire de Monsieur François Dumont et en tant que suppléant de Madame Catherine Pelletier.

Il demande si d'autres conseillers souhaitent se porter candidat.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir procéder à l'élection de ces représentants au sein de la CLECT.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Ayant entendu le rapport de Monsieur le maire ;

Vu l'art 1609 Nonies C code général des impôts portant notamment sur la mise en place d'une commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) pour les EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique.

Vu la délibération du conseil communautaire du 24 avril 2018 de la CC des Monts du Lyonnais fixant la composition de la CLECT

Vu le résultat du vote

Monsieur François DUMONT titulaire nombre de voix : 14

Madame Catherine PELLETIER suppléant nombre de voix : 14

Après en avoir délibéré

DECIDE

1°) **Dit que** les représentants de la commune de **Maringes** pour la Commission Locale d'évaluation des charges transférées sont :

- Titulaire : Monsieur François DUMONT, Maire.
- Suppléant : Madame Catherine PELLETIER, Conseillère Municipale.

2°) La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

3°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération est adoptée par le vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION COMMUNICATION:

Bulletin communal : Le bulletin 2018 sera sous-traité. Les membres de la commission se chargent de prendre des photos afin d'alimenter la photothèque. Il sera également demandé aux associations du village de prendre plusieurs photos lors de leurs manifestations afin de rendre un bulletin coloré et agréable à lire.

VOIRIE :

Voirie intercommunale :

Budget : 1 600 000 € pour l'ensemble des communes. En principe, la commune ne fera pas de demande pour cette année 2018, dans ce cas le budget alloué à notre commune serait reporté à l'année prochaine.

Voirie communale : Chemin de la Chapelle

La convention voirie ne sera finalement pas signée avec le Département. La commune fera appel à un bureau d'étude pour définir les travaux de gestion des eaux de ruissellement.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

La commune compte 125 installations chez les particuliers. Le compte-rendu des contrôles effectués par le SIMA Coise a donné les résultats suivants :

30% dont les travaux sont obligatoires. Ces installations induisent des risques pour le milieu naturel et/ou pour la salubrité publique ou assainissement inexistant ou limité au prétraitement. Les propriétaires de ces installations seront recontactés rapidement par la mairie.
30% ont reçu un avis défavorable ce qui signifie que leur installation est incomplète pouvant induire des risques pour le milieu naturel ou/et pour la salubrité publique.
19% des installations ont reçu un avis favorable avec réserves : des dysfonctionnements mineurs mais n'induisant aucun risque pour la salubrité publique ni pour l'environnement.
25% des installations ont reçu un avis favorable.

3. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS EXTERNES

Groupement des 4 cantons :

Le groupement des 4 cantons a organisé le 28 avril les 18èmes Choralia à Chazelles sur Lyon. Cette manifestation, regroupant 9 chorales dont 2 de notre commune a remporté un vif succès. En effet, 280 personnes se sont déplacées pour ce spectacle qui s'est terminé par un repas convivial.

Mobilité :

Cette commission de la communauté de communes des Monts du Lyonnais recherche des alternatives pour les déplacements : optimiser le covoiturage, vélo, éventuellement proposer des aires d'auto-stop... Ceci permettrait de réduire la pollution.

4. QUESTIONS DIVERSES

Fête du pain : du 15 au 18 mai 2018

La fête du pain débutera le 15 mai avec la visite du Fournil d'Aurélien par le Club Loisirs et Amitiés. Le mercredi 16 mai, à destination de l'ensemble de la population, notre boulanger fera découvrir le pétrissage du pain, le façonnage des croissants.

Les 17 et 18 mai, ce sont les écoliers qui découvriront le savoir-faire artisanal. Ces journées se concluront à l'école Les Blés à 18h par le pot de l'amitié offert par la municipalité et une exposition sur le blé et le pain.

Inscription pour la journée du 16 mai auprès du fournil d'Aurélien.

15 septembre 2018 : L'association Mont-en-scène propose une après-midi festive au stade du Pin des Sœurs. Le programme reste encore à définir.

Lieu de rencontre pour les jeunes : La Mairie propose aux jeunes un local à la Salvagère. Celui-ci sera à rénover un peu. Les jeunes sont en instance de créer une association.

Prochain Conseil Municipal : jeudi 07 juin à 20h30